

Les éleveurs de bovins canadiens

(Suite de la page 85)

les diverses classifications du Livre d'Or. Ces coupes furent remises aux titulaires au banquet qui a clôturé le congrès de jeudi dernier, en présence de l'hon. M. Adéard Godbout, et de M. J.-E. Grégoire le nouveau maire-élu de Québec.

Plusieurs nouveaux cercles d'éleveurs sont en formation outre les onze qui existent actuellement dans différents districts.

Le secrétaire souligne d'une façon particulière les succès nombreux et remarquables remportés par les éleveurs de bovins canadiens, particulièrement à l'Exposition de Québec l'automne dernier où le public a pu admirer le plus beau déploiement de bovins canadiens encore amenés à Québec.

Traitant de l'importance de la tenue d'un registre privé de troupeau, M. le secrétaire s'exprime ainsi:

Au cours de l'année 1933, de même que l'année dernière, nous avons distribué un bon nombre de registres de troupeau à nos membres. Afin que chaque membre puisse se procurer un registre pour son troupeau, nous en avons fait préparer de moins dispendieux que ceux que nous avions à offrir autrefois et notre Société les a distribués gratuitement. Cependant je crois que quelques éleveurs de bovins canadiens n'ont pas encore de registre et qu'un certain nombre de ceux qui en ont négligé de s'en servir ou de les tenir à date. C'est pourquoi je me permets de rappeler que tout éleveur de bétail enregistré est obligé de tenir chez lui un registre de son troupeau, où il doit inscrire le nom et le numéro d'enregistrement de chaque sujet, sa date de naissance, les dates de saillies de ses femelles, la façon dont il a disposé de ses animaux, soit qu'il les ait vendus pour fin d'élevage ou pour la boucherie.

Le rapport des opérations et de l'état financier est adopté.

Il n'y eut pas de décisions de prises par les membres sur les projets présentés par les directeurs; la plupart sont référés à l'attention de l'exécutif pour étude plus approfondie.

L'une des questions les plus importantes

qui devra être considérée au cours de l'année, est celle de l'enregistrement des veaux, du tatouage, des honoraires d'enregistrement et de la propagande. Ces divers sujets ont des relations l'un à l'autre et l'on ne peut prendre de décision dans un cas sans prendre d'attitude définie dans l'autre.

L'assemblée convient de faire imprimer les volumes des Annales de Troupeau (Herd book) qui n'ont pas été imprimés depuis quelques années. Le secrétaire est autorisé à distribuer gratuitement à toute personne placée pour les utiliser au bénéfice des éleveurs les exemplaires du "Herd book" conservés au bureau des Annales à Ottawa.

Les éleveurs expriment l'opinion que la liste de prix de l'Exposition Royale pour les chevaux et les bovins "Canadiens" n'est pas suffisamment intéressante pour inviter les éleveurs de Québec à participer à cette exposition. On prie l'exécutif de la Société de voir s'il ne serait pas possible d'amener la direction de l'Exposition Royale à amender sa liste de prix.

L'assemblée étudie ensuite les règlements édictés par le gouvernement fédéral en ce qui concerne les classes d'exhibits aux expositions. Sur les représentations qui furent faites l'automne dernier par le bureau conjoint des Éleveurs du Canada, le Ministère fédéral a fait des modifications importantes aux règlements de l'an dernier.

Dans plusieurs cas les règlements tels que soumis favorisèrent plus les éleveurs que l'an dernier. Les protestations qui ont été faites l'an dernier aux expositions avaient leur raison d'être.

Il existe encore certaines choses à corriger comme le souligne M. St-Pierre. Par exemple parce que la province de Québec a pris l'initiative d'organiser les concours d'éleveurs entre comtés, et que Québec accorde des prix spéciaux à ces exhibits, Ottawa refuse à Québec l'octroi de \$500. accordé aux autres provinces canadiennes. On ne donne pas cet octroi à Québec sous prétexte qu'ici nous encourageons déjà ces concours. A la demande des membres, l'exécutif de la Société est chargé de faire les démarches auprès d'Ottawa pour qu'on reconnaisse à notre province le droit d'obtenir cet octroi spécial en plus des allocations déjà accordées à nos expositions.

Il est aussi résolu que la Soc. des Elev. de Bovins Canadiens, demande aux directeurs des expositions provinciales et régionales de déterminer d'une façon régulière de quelle façon les membres de clubs de jeunes éleveurs pourront prendre part aux expositions, soit dans les classes individuelles ou dans les classes de troupeaux. Des irrégularités commises à certaines expositions l'automne dernier, ont motivé cette demande de la part des éleveurs à savoir: si dans les classes de troupeaux, le père qui expose peut former son troupeau en prenant des sujets exposés par son fils qui fait partie d'un club de jeunes éleveurs, ou vice versa.

L'assemblée a consigné à son procès-verbal une résolution de sympathie aux RR. FF. du Collège d'Arthabaska, à l'occasion de la perte de leur régisseur de ferme, un religieux, fervent propagandiste de la race bovine Canadienne.

Des résolutions ont été adoptées remerciant le Département de l'Agriculture de Québec pour l'aide accordée à la Société en 1933, en ce qui a trait au service d'inspection des animaux. Aussi à M. Stéphane Boily et à ses propagandistes du Service fédéral de l'Industrie Animale pour nombreux services rendus à la Société.

Les membres ont également voté les remerciements au secrétaire de la Société M. Andréa St-Pierre, pour le dévouement et la somme de travail qu'il s'impose pour promouvoir les intérêts de l'Association et de la race bovine Canadienne.

Le bureau de direction élu pour 1934, comprend: MM. L.-G. Belzile, Amqui; Alex. Fournier, Montmagny; Jos. Laliberté, St-Henri; Jos. Desmarais, Flodden; Albani Sylvestre, St-Damase; L.-P. Villemaire, Ste-Julienne, Montcalm; Cléoph. Denis, Berthier; Rod. Bolduc, Lac-St-Jean.

Les officiers sont: L.-P. Villemaire, président; Albani Sylvestre, vice-président; And. St-Pierre, secrétaire; MM. J. Desmarais et Alex. Fournier, feront partie de l'exécutif.

M. Ls. Thouin est nommé président honoraire et M. Adrien Morin, vice-président d'honneur.

Les représentants aux Annales Nationales sont MM. A. Morin et S.-J. Chagnon.

A l'exposition Royale: M. Adrien Morin.

LA SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE PORCS

M. Frank Byrne a présidé la réunion annuelle des éleveurs de porcs de la province de Québec.

Après lecture du rapport de l'année, M. E.-A. Ste-Marie, de Compton, a fourni un rapport intéressant de l'assemblée de la Société Canadienne des Éleveurs de Porcs, où la question principale qui fut débattue fut celle de l'identification des sujets par le tatouage des sujets enregistrés.

M. N. Rodrigue a prononcé une intéressante allocution. Il a fait voir les brillantes perspectives de l'industrie porcine dans Québec. Les prix sont bons et de plus nous avons non seulement un marché domestique que nous alimentons à peine, mais en vertu de l'accord économique impériale, nos possibilités d'exportation sur le marché anglais, sont pratiquement illimitées.

"Il y a tout avantage", continue M. Rodrigue, "à élever de bons sujets, à faire rapporter deux portées par année, à améliorer nos méthodes d'alimentation. Le Ministère de l'Agriculture de Québec, en coopération avec Ottawa, entend poursuivre le plus effectivement possible ses diverses politiques préparées dans le but d'améliorer la qualité de nos porcs de marché et augmenter le plus tôt possible le volume de notre production pour répondre à la demande d'un marché que nous ne fournissons encore que dans une proportion atteignant à peine 25%."

L'ENREGISTREMENT SUPÉRIEUR

Depuis l'innovation du système fédéral de l'enregistrement supérieur des truies quelques-uns de nos meilleurs éleveurs se sont enrôlés pour faire qualifier leurs truies d'élevage. M. J. Bisson, préposé à l'enregistrement, sous le contrôle de M. Stéphane Boily, a donné une intéressante conférence, propre à renseigner les éleveurs sur le mode de procéder pour qualifier les sujets éligibles à cet enregistrement qui vaut à l'éleveur de porc de race pure, ce que le Livre d'Or vaut au bon éleveur de bovins laitiers.

A la demande des éleveurs "Le Bulletin de la Ferme" a été prié de reproduire cette conférence au complet, ce que nous ferons dès que le texte révisé nous en aura été fourni. Ce sera dans notre prochain numéro tout probablement.

On a procédé ensuite à l'élection des directeurs, M. Frank Byrne a été réélu président, M. Armand Denis, vice-président et M. Andréa St-Pierre, vice-président.

ARRÊTE LA BOITERIE SANS IMMOBILISER LA BÊTE

Votre cheval ne perd pas de temps pendant le traitement, avec cet excellent Absorbine. Ne fait pas d'ampoules et n'enlève pas le poil. Réduit les foulures, à raison des éparvins, des bouffissures et autres inflammations. Antiseptique pour les gales, les écorchures, coupures et autres plaies. Soulage, rafraîchit et adoucit. Economique: il faut si peu pour produire tant d'effet. Toutes pharmacies. Grande bouteille, \$2.50. W. P. Young Inc., immeuble Lyman, Montréal.

Employez ABSORBINE

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉLEVEURS

La réunion annuelle de la Société Générale des Éleveurs de la Province de Québec, tenue, jeudi dernier a terminé la série des diverses réunions des filiales de ce groupement de l'élite de nos cultivateurs éleveurs.

M. Arsène Denis a ouvert l'assemblée, mais dut céder sa place à M. Frank Byrne, qui agit comme président pro-tempore de la réunion ce qui lui valut de recevoir plus tard la succession de M. Arsène Denis, qui a dû résigner ses fonctions à cause de son état de santé. M. Frank Byrne, en effet fut unanimement élu président de la fédération de nos sociétés d'élevage québécoises.

La discussion la plus importante de l'assemblée se fit autour d'une résolution qui fut unanimement adoptée, priant les autorités compétentes d'interdire le trafic des camions sur les routes provinciales du 15 novembre au 15 de mai. Un commentaire qui a pour titre: "Rail et Camions", dans une autre page de ce numéro donne les détails du débat, au cours duquel on y est allé d'arguments propres à faire connaître les deux côtés de la question.

Par une autre résolution on prie le gouvernement de passer un loi pour empêcher certains commerçants d'animaux qui achètent des bovins tuberculeux de les revendre à d'autres cultivateurs ou aux bouchers, au lieu de les abattre. On désire que ces animaux tuberculeux soient abattus et convertis en engrais chimiques.

Les éleveurs demandent aussi l'aide du gouvernement de la façon la plus efficace possible pour enrayer l'avortement contagieux des bovidés, fléau qui menace de détruire nos troupeaux. Les éleveurs croient que les animaux atteints de cette maladie devraient être séquestrés, et les propriétaires indemnisés pour la perte des animaux, vu l'incertitude des vétérinaires quant au traitement pratique de soigner les animaux atteints de la maladie. L'indemnité devrait être accordée en vue du remplacement des animaux.

L'exécutif est prié de considérer la demande d'affiliation du Syndicat des Éleveurs de Chevaux Belges, comme filiale de la Société Générale des Éleveurs.

Les éleveurs ont voté des remerciements au Dr. Paquet, M.V., pour l'intéressant travail qu'il a présenté au nom du Dr. Conklin, M.V., du Collège MacDonald, sur les activités du service provincial des vétérinaires pour aider à la classe agricole à lutter contre les maladies des animaux et maintenir nos troupeaux en bon état de productivité.

On sait que la lutte contre les maladies constitue l'un des principaux du programme d'action du Service provincial de l'Industrie animale.

L'espace nous oblige à remettre à notre prochain numéro quelques remarques très opportunes de M. Adrien Morin, traitant des activités du service qu'il dirige au Département de l'Agriculture.

M. L. Dupuis, de la Coopérative des Éleveurs d'animaux à fourrure, a soumis à la Soc. Générale un projet concernant l'exposition de Québec, que devra prendre en considération l'exécutif de la Société.

M. Frank Byrne, comme nous le rapportons plus haut a été élu président de la Soc. Gén. des Éleveurs avec comme vice-président, M. Louis Thouin, de Repentigny.

"L'application sur pâturages d'un engrais chimique complet contenant de 8 à 10% de potasse aide à contrôler les mauvaises herbes et augmente considérablement la proportion de trèfle par rapport à l'herbe".

PER B-226

S

BU

COOPÉRATIVE INDUSTRIE

PARAIT TOUS LES JEUDIS

VOLUME XXII, N

EPARGNEZ

En réglant votre abonnement au "Bulletin de la Ferme", selon les deux moyens qui vous sont suggérés ici. En recrutant un nouveau lecteur, vous gagnez votre propre abonnement. En envoyant 50 centins par bon postal, vous épargnez 50 sous en évitant de payer \$1.00 si vous attendez un collecteur.

Si vous recrutez un nouveau lecteur

Gagner du 100%

Empressez-vous de nous retourner ce coupon avec le paiement d'un nouvel abonnement—50c afin de gagner le renouvellement de votre abonnement pour un an.

Date.....

Le Bulletin de la Ferme Ltée, Québec, P. Q.

Ci-inclus bon poste de \$..... pour un abonnement à votre journal que vous voudrez bien adresser à

Nom.....

Bureau de Poste.....

Envoyé par.....

Adresse.....

Si vous payez en argent

Le Bulletin de la Ferme

Case 159 St-Roch, Québec

Vous trouverez ci-joint la somme de \$..... en bons postaux en paiement de..... an..... d'abonnement au "Bulletin de la Ferme".

Indiquez d'une croix si vous êtes

Nom.....

Ancien abonné:

B. B. No.....

Nouvel abonné:

Bureau de Poste..... Prov.....

NOUS N'ACCEPTONS PAS DE CHEQUES UTILISEZ UN BON POSTAL, C'EST PLUS SUR 34

27 SEP. 1936

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC